

PRIX DE L'ABONNEMENT

COURRIER DU CANADA
CANADA (Un an... \$3.00)
Etats-Unis (Quatre mois... 1.50)
Angleterre (Un an... \$4.00)
France (Un an... \$4.00)

Le Courrier du Canada

JOURNAL DES INTÉRÊTS CANADIENS

JE CROIS, J'ESPÈRE ET J'AIME

THOMAS CHAPUIS, Directeur-Propriétaire

11 & 13, RUE BUADE, Québec

LEON BÉROUSSEAU, Éditeur et administrateur

TARIF DES ANNONCES

Les annonces seront insérées aux conditions suivantes:
Six lignes et au-dessous 50c
Pour chaque insertion subséquente 15c

Feuilleton du COURRIER du CANADA

18 AVRIL 1896.-No 152

LE MYSTÈRE

WENNOCK

DEUXIÈME PARTIE

(SUITE)

—Nous savons que Clarisse s'est mariée, continua Jane, et nous pensons que ce ne peut être qu'avec Tom West. Avait-il un frère du nom de Robert ?

—Qui ? demanda Carlton.
—Tom West !
—Tom West n'avait pas de frère, que je sache. Je n'ai jamais connu, personne du nom de Tom West.

—Sous quel nom ma sœur est-elle venue à Wennock-Sud ? continua Jane. Cela, vous pouvez me le dire.

—Elle n'est jamais venue à Wennock-Sud.
—Monsieur Carlton telle est venue, vous le savez. Elle vous a envoyé chercher, n'est-ce pas ? pour lui donner des soins, la nuit même de son arrivée. Elle demeurait rue du Palais.

Carlton laissa tomber les pinces. Était-ce un simple accident, ou ses mains tremblaient-elles ? Comme il se baissait pour les ramasser, Jane, en le regardant, remarqua sa pâleur. Mais elle se dit que peut-être aussi elle se trompait et que c'était seulement le reflet du feu de la cheminée.

Carlton remit les pinces à leur place, et, s'adressant avec calme à Jane :
— Je ne sais rien de votre sœur, dit-il ; absolument rien. Qui vous a fait penser le contraire ? et pourquoi vous adressez-vous à moi ?

Jane demeura un instant muette ; elle avait promis à Laura de ne pas dire un mot de la lettre qu'elle avait lu tout à l'heure ; il lui était donc impossible de répondre d'une manière précise à la question de Carlton. Elle reprit :

—Quand ma sœur est venue demeurer à Wennock-Sud, chez la vieille Mme Jenkinson, nous avons des raisons de penser, monsieur Carlton, que vous lui avez donné des soins. Ce que je vous demande, c'est le nom dont elle s'est fait appeler ici.

Carlton eut un mouvement de surprise, il semblait ne pas comprendre :
— Je vous jure, Jane, dit Carlton que vous me posez là des questions auxquelles je ne suis pas capable de répondre ; je ne sais rien, de ma vie, dans la maison de Mme Jenkinson. C'est John Grey qui est son médecin.

—Clarisse n'a pas voulu des Grey pour médecins, c'est vous qu'elle a choisis. Ne demeurait-elle pas rue du Palais ?

—Quel imbroglio est-ce là ? J'y comprends rien, dit Carlton en esseyant son front en sueur ; je vous répète que je ne sais rien de votre sœur, ou de sa santé, ou de ses faits et gestes, et que je ne connais pas davantage Mme Jenkinson.

—Mais vous avez vu miss Beachamp chez Mme West ?

—Oui, je me rappelle, j'ai rencontré quelquefois une personne de ce nom, inconnues chez les West. Mais étrangement, lady Jane, vous devriez faire quelque étrange erreur ou l'appelaient votre sœur.

—En vérité, c'était bien votre sœur, monsieur Carlton ; Laura a toujours eu de la répugnance à vous en parler. Voilà déjà bien des années que nous la cherchons.

—Pourquoi cette répugnance de Laura à m'en parler ?

—Par orgueil d'abord, je pense ; puis son silence au commencement l'a entraînée à se taire plus tard. Mais, voyons, monsieur Carlton, ne pouvez-vous au moins me renseigner sur ce point ? Clarisse a-t-elle épousé Tom West ?

—Lady Jane, il m'est absolument impossible de vous renseigner sur ce que que ce soit, répéta-t-il du ton d'un homme importuné. Tout ce que je puis vous dire, c'est que, si elle a en effet épousé Tom West, je ne l'ai jamais vu. De plus, je pense que Tom West était garçon quand il est parti pour les Indes. Depuis mon établissement à Wennock-Sud, j'ai perdu de vue tout ce monde-là.

—Mais sûrement, vous devez avoir quelque chose à m'apprendre ! insista Jane en s'efforçant de rester calme. Encore une fois vous avez donné des soins à ma sœur chez Mme Jenkinson. Vous y avez certainement été appelé.

—Quelle raison avez-vous de le penser ? Qui m'y a fait demander ?

—Loin encore la défense de Laura arrêta la parole sur les lèvres de Jane. Tant qu'il lui serait interdit de parler à Carlton de la lettre de Clarisse, elle ne pourrait pousser les questions de la visite.

—Je ne saurais que vous répéter ce que je vous ai déjà affirmé, lady Jane, reprit Carlton, voyant qu'elle ne lui répondait pas ; je n'ai, de ma vie, soigné personne chez Mme Jenkinson ; j'y n'y ai jamais été appelé.

—Alors, vous ne pouvez rien m'apprendre ?

Rien en vérité.
Jane se leva, mécontente.

—Pardonnez-moi, monsieur Carlton, de vous parler ainsi, mais je suis convaincue que, si vous le vouliez bien, vous auriez à m'en dire davantage. Il faut que je retrouve ma sœur, morte ou vivante. Il le faut. Un étrange soupçon est en moi depuis quelque temps. Cet enfant, à Tupper-Cottage, doit être le sien. J'aurais désiré être rité. Je la découvrirai sans vous.

Carlton secoua la tête en silence. Il reconduisit Jane à la porte, en la saluant.

Laura attendait, impatiente, dans la chambre de sa sœur. Aussitôt qu'elle la vit entrer :

— Eh bien ? s'écria-t-elle.
— Ou M. Carlton ne sait rien, ou il ne veut rien dire, répondit Jane ; je pense, moi, que la dernière supposition est la vraie.

—A-t-il jamais connu Clarisse ?

— Comme miss Beachamp, oui ; non, comme miss Chesney. Là, il dit la vérité. Il a paru difficilement admettre qu'elle fût notre sœur. Il n'avoue pas l'avoir soignée à Wennock-Sud, et il prétend n'être jamais de sa vie entré dans la maison de Mme Jenkinson. Ah ! Laura, si j'avais pu lui faire voir la lettre ! Je serais arrivé à un meilleur résultat.

— Oh ! mais il ne faut la lui montrer à aucun prix, dit Laura en riant ; je l'ai prise dans une de ses cachettes.

— Comment as-tu le courage de rire en un pareil moment ? fit Jane sur un ton de reproche. J'ai un pressentiment que nous sommes sur le point de découvrir quelque horrible secret... Oh ! vous pouvez restez, Judith.

— Quel secret ? dit Laura, en ouvrant de grands yeux.

— Que sais-je ? je voudrais pouvoir le dire. Si tout était si simple et si évident, pourquoi cette agitation de M. Carlton et son refus de parler ? Je me suis parfaitement aperçue du trouble où il jetait mes questions. Un doute affreux m'envahit, Laura. Peut-être ces jeunes West ont-ils entraîné Clarisse par fraude, à un mariage qu'ils ne voulaient ou ne pouvaient considérer comme valable, et peut-être M. Carlton a-t-il été le confident de ce qu'il contait contre elle ?

— Le supposez-vous capable de se déshonorer par une conduite si lâche ? reprit vivement Laura. Il a commis des fautes, c'est vrai, mais il ne se serait jamais compromis dans une semblable intrigue.

— Quelquefois, dit Jane, on ne se gêne pas pour se jouer d'une pauvre institutrice sans relations et sans amis. Clarisse Beachamp passait pour être seule au monde. Ce Tom West pourrait bien, croi-moi, avoir fait à malheur de Clarisse d'une manière ou de l'autre ; je crains que M. Carlton ne sache la vérité là-dessus, et ne fasse ses efforts pour la tenir secrète. C'est ce qui m'est apparu dans mon horrible rêve. M. Carlton, s'il faut le dire, y avait un rôle.

(A suivre)

LA GRANDE HONORINE

Dans la cour, près de la maison, à l'heure où nous rentrions pour nous coucher, les derniers rayons de jour se reflétaient sur le sol qu'ils dorotaient, j'avais trouvé, sur la terre nue d'une allée, un oiseau mangé par l'épervier. Ce devait être un chardonnet, car il restait un peu de jaune attaché au furet de l'aile.

La tête avait disparu, et le corps, et les pattes mêmes. Quelques plumes du ventre, toutes grises, quelques plumes du dos, d'un vert qui devenait de l'orange sur les bords, et le furet de l'aile, des qu'on les inclinait, une goutte de sang âgé, des taches écartées par le vent du combat, — une lutte bien courte sans doute, — indiquaient seules l'endroit où le drame s'était passé. Je pris les deux ailerons, et je revins triste, à cause de cette mort d'un oiseau chanteur, et de cette cruauté de la bête de proie. Moi, je ne le tuais pas tous, les oiseaux. Outre que ça fronde et ma sarbacane ne portait pas souvent juste, mon père nous avait accoutumés à respecter les jolies espèces : les rossignols, les fauvettes, les chardonnettes, pour leur chant ; les hirondelles, pour la beauté de leur vol ; les rouges-gorges, pour la familiarité même de leurs mœurs et pour la joie qu'il y a de les rencontrer, pendant la neige, sur les bords des jardins ou sur les solives des granges.

— Mistrère épervier ! disais-je en pressant le pas. Je le connais. C'est un grand qui vole sans rammer les ailes, et qui tourne des quarts d'heure au-dessus du poutillier. Je le déconcerai. Je sais où est son nid, en haut d'un peuplier, dans une touffe de gui. On entend les petits crier, quand il arrive portant un cadavre d'oiseau saignant, comme une nacelle au-dessus de lui. Mon père les tuera !

Comme nous étions à la fin d'avril et qu'il faisait froid, le feu était allumé dans la grande salle, près de la table de service. La maison n'avait pas encore été réparée, — je l'ai vu encore mieux dans ce passé lointain, — et il n'y avait pas de salon. En revanche, la salle à manger où l'on recevait l'occasion, avait un bon air patriarcal, avec sa cheminée monumentale où la suite faisait des stalactites noires, et sur son vieux papier à fleurs de rêve, fleurs de magnolias bleues et marguerites rouges, ayant les mêmes feuilles brunes, des images clouées à toutes les hauteurs, des illustrations décomposées dans des livres ou des magazines d'autrefois, signées de noms célèbres ou de noms inconnus, qui nous faisaient faire des voyages sans fin, lorsque la pluie tombait.

— Voilà ! m'écriai-je. Encore un qu'il a dévoré. C'est un monstre qu'il faudra tuer au fusil, sans quoi nous n'entendrons plus rien chanter autour d'ici !

— En effet, dit mon père gravement ; on s'est déjà plaint de ce couple d'éperviers.

Et comme les cœurs, moins indignés que moi, avaient surtout pitié de ce pauvre paquet de plumes souillées et froissées que je tenais à bout de bras, je me sentis m'attendrir, et je dis, d'un air qui devait être drôle, car je vis deux sourires à la fois qui me répondraient aux deux coins du feu :

— Il n'a pas même laissé de quoi faire des ailes de chapeau ! Et le chardonnet était tout jeune, voyez ! il a du duvet. Il sera sorti trop tôt de son nid.

— Les chardonnettes n'ont pas d'ange gardien, fit ma mère.

— Mon père ajouta :

— Les oiseaux ne sont pas comme les enfants. J'ai entendu raconter, par une femme de ce pays-ci, comment les enfants non seulement échappent pour eux-mêmes à bien des dangers, mais protègent encore les parents qui les ont près d'eux.

En ce moment, bonne Perrette, la vieille qui nous élevait, poussa la porte, et dit :

— Les enfants ! tous au lit !

— Oh ! non ! non ! pas avant l'histoire !

Il y eut un moment de silence, pendant lequel nous ne sûmes pas lequel l'emporterait, de l'indulgence de nos parents ou de la volonté de Perrette. Enfin, sur un geste, le profit anguleux de la vieille bonne se retira, et nous entendîmes, avec un pas qui s'éloignait, cette réflexion partie de la chambre à côté :

— Ils font tout ce qu'ils veulent. Et, après ça, madame les trouvera fatigués. Neuf heures du soir. C'est y une heure, pour des histoires !

Elle était excellente, bonne Perrette, mais bien rude sur la discipline.

— Et ce temps-là, commença mon père, j'étais jeune encore. Il y avait plus de bois qu'à présent, plus d'étranges, des routes moins nombreuses, et si

étroites, si mal entretenues souvent que les meilleurs voyages se faisaient à cheval. Pour se rendre de la ville à leur domaine, mon père et ma mère montaient à cheval sur la même jument blanche, et trottaient quelquefois, marchant le plus souvent au pas, relevant le bout des pieds pour traverser les gués, cheminant entre les haies de troncs qui accrochaient parfois le feu jaune pâle que ma mère se mettait au cou. C'était plus joli qu'à présent. Les campagnes, et moins facile d'accès. Surtout quand on remontait vers les pays hauts qui bordent la Bretagne, on trouvait de si mauvais passages, tant de boue et tant de fondrières, que le cheval était le seul moyen de locomotion, à moins qu'on ne préférât la charrrette étroite et non suspendue des paysans. Les voitures seraient restées en détresse.

Il se faisait cependant par là un commerce assez actif, et soit de jour, soit de nuit, des marchands nous venaient de plusieurs points des côtes bretonnes ou normandes. Nous les reconnaissons à leur cri, quand j'avais l'âge et des vacances comme vous. Les unes venaient des sardines conservées dans le sel, d'autres des œufs, des volailles, du beurre. Et justement nous avions une marchande de beurre à laquelle ma mère achetait sa provision pour l'hiver. Elle portait la caisse sur le dos, et elle la portait bien. C'était une femme grande et rose, jolie et dévouée ouverte. J'ai rarement vu une paysanne plus décidée. Les rouliers ni les aubergistes ne la taquinaient, bien qu'elle voyageât seule, et il se trouvait toujours, dans les métraires, un couvert mis pour elle, un coin dans l'étable et une botte de foin pour son cheval. Elle avait ces préférences à sa loyauté de marchande, à ses façons viriles, et un peu à son malheur. Car elle était restée veuve de très bonne heure, et elle travaillait pour élever son fils.

— Je m'en souviens ! dit-il. Vous voyagez de jour et de nuit, la grande Honorine n'avez-vous jamais peur ?

— Jamais, Monsieur.

— De votre village jusqu'à la route, est logée pour tout. Il y a de mauvais chemins sinueux, des nuits sans lune, et on ne sait pas les rencontres qu'on peut faire.

Ma Grande Honorine étendit le bras, comme pour prêter serment, un bras qui eût fait pâlir celui d'un homme.

— Je ne dis pas, répondit-elle, qu'il ne m'arrive jamais de rencontrer des choses, d'en voir d'autres, d'en tendre d'autres. Mais rien ne me dit rien à moi. Je suis protégée.

Alors j'observai, sur sa figure plaine, un sourire un peu triste, et elle ajouta :

— Monsieur, quand mon défunt mari mourut, j'avais Pierre, mon enfant, mon unique, et il n'avait que moi, de même que je n'avais que lui. Ma famille est d'ailleurs. Il me fallut donc bien l'emmenner, lorsque je me décidai, pour vivre, à me faire marchande de beurre. Je réservais un coin pour lui dans le fond de ma charrette, sous la bâche. Il était bien à l'abri, je vous assure, la pluie ne tombait jamais à travers la toile, et quand le vent soufflait moi, assise sur le devant, je prenais tout le froid. Il avait l'habitude, et il ne s'éveillait pas. Avec ça, dans les belles lunes, je le regardais dormir, et l'idée me venait que l'innocent me protégerait, et que plus d'une fois il me serait arrivé malheur si je ne l'avais pas eu avec moi. J'en pourrais dire plus d'une preuve. Vous savez ce qu'on raconte de la nuit. Je ne crois pas à toutes les histoires, mais j'ai entendu de vilains bruits dans les espèces de chenues, au bord des routes ; j'ai vu des ombres, comme de bêtes maléfiques ; qui s'allongeaient devant et derrière ma charrette, dans la lumière faible de la lanterne, et des voyageurs qui ne voyaient point pour les raisons données du monde, et des lumières qui tremblaient autant que moi de se trouver surprises. Alors j'allongerais un coup de fouet à mon cheval, je pensais à ce petit qui dormait, sans avoir mal. Un jour Monsieur, dans un pays très plein de forêts, qui est entre Mortain et Fougeres, je fus prévenue que deux mauvais drôles, comme il n'en a jamais manqué nulle part, avaient causé de moi dans une auberge, et qu'ils m'attendaient pour me voler, à deux lieues du bourg. "Voilà, dit le patron, la grande Honorine, me disait le patron,



FATHER KOENIG'S NERVE TONIC

REMEDE NATUREL POUR LES Attaque d'Épilepsie, mal caduc, Hystérie, Danse de St. Vite, Maladies Nerveuses, Hypochondrie, Melancolie, Inébricité, Insomnie, Étourdissement, Débilité du cerveau et de la moelle épinière, &c.

Cette médecine agit directement sur les centres nerveux, calmant toute irritation et augmentant l'effusion et la force du fluide nerveux. Elle est parfaitement inoffensive et ne laisse aucun effet désagréable.

GRATIS Un Livre Précieux sur les Maladies Nerveuses et toutes les affections qui s'y rattachent. Ce livre est adressé gratuitement à toute personne qui en fera la demande à M. KOENIG MED. CO., Chicago, Ill. Chez tous Pharmaciens, à 1/4 la bouteille ou 6 pour \$5.00.

AGENTS E. McGALE, 2123, rue Notre Dame, Montréal LAROCHE & CIE, Québec

n'y allez pas, ils vous tueront ! — J'ai ma défense avec moi, que je répondis, et j'y passerai bien. Il ne s'agit pas de quoi je voulais parler. Moi, je le savais. La nuit était tout à fait sombre et, à cause de la brume, ma lanterne éclairait mal. En vérité, je n'aurais pas pu dire où j'étais, et je me serais perdue, si mon cheval n'avait pas connu la route. Et c'étaient des forêts toujours, et un silence comme il y en a, Monsieur, dans les fins de saison, quand les feuilles tombent. Je regardais plus souvent mon petit que de continuer, et pour le voir, il fallait me pencher. A un endroit où le chemin creux était si étroit, que les roues touchaient presque les talus, des deux côtés à la fois j'entendis des branches qui s'écartaient, des pierres qui roulaient, et mon cheval sauta de peur. Je me détournai, je saisis dans mes bras mon petit, je l'élevai au-dessus de la croupe de mon cheval, et je criai : "Sauve-toi, mon enfant, sauve-toi !" Pendant plus d'une heure, je ne ralentis pas le train de la pauvre bête, qui avait pris le galop. Puis je la remis au pas, tranquillement, comme à l'ordinaire... Le lendemain, Monsieur, des gens de la bête me dirent qu'on avait rencontré, à l'endroit indiqué, deux hommes, un de chaque côté du chemin, et qu'ils dormaient si dur, la face contre terre, qu'il avait fallu les appeler longtemps pour leur demander ce qu'ils faisaient là.

Mon père s'arrêta un moment, et reprit, pour finir :

"J'ai revu bien des fois la grande Honorine. Son petit Pierre avait grandi ; mais il couchait toujours dans la charrette quand la mère voyageait. Il avait une dizaine d'années quand ils ont passé dans le pays, pour la dernière fois..."

Nous quittâmes la salle à manger, mes sœurs, mon frère et moi songeant à la grande Honorine. La présence de Perrette nous empêchait d'avoir peur. Quand nous fîmes au lit, le plus petit de nous, qui ne pouvait dormir, se mit à raconter l'histoire à la vieille bonne. Elle raconta tout, et quand elle eut achevé :

"J'ai bien compris, toi, bonne Perrette. Et c'est très vrai, l'histoire ne t'arrive rien, chère nous. Eh bien ! c'est moi qui te protège ! Tu ne le savais pas ?"

Bonne Perrette comprit-elle ? Elle ne le dit point, mais elle avait une larme dans les yeux quand elle embrassa la petite.

René Bazin.

JOS. P. OUELLET

Architecte et Évaluateur. 51, RUE DE LA FABRIQUE. PRÈS DE L'HOTEL-DE-VILLE, QUÉBEC

On demande Un Agent

Si vous ne gagnez point \$50 par mois à part vos dépenses, Corvées-nous immédiatement pour détails.

Pour vendre des Arbres de croissance Américaine et Canadienne, Plant de Fraises, Rosas, Arbres d'Ornements et Serris de Patates d'une Pépinière ayant des preuves de vitalité en Canada

Une commission généreuse est payée, les fils de cultivateurs devraient y songer. Cela paye mieux que sur la terre, à part les chances de promotion. Corvées immédiatement et choisissez votre territoire.

A. Blackford & Co, Toronto, Can.

Compagnie Chinic

QUEBEC

ANCIENNE MAISON METHOT FONDÉE EN 1808, successeurs de BEAUDET & CHINIC.

MARCHANDS QUINCAILLIERS

EN GROS ET EN DETAIL.

Fournisseurs ordinaires

du Clerge,

des Fabriques,

des Institutions religieuses

et des Maisons d'éducation

1er janvier 1896.—Jan.



Le Anchor Weakness Cure...

La Faiblesse, Dyspepsie, Débilité Nerveuse, Les Convalescents.

Tonique des P. umons Faibles

RESTAURATEUR DE LA SANTÉ CHEZ LES Femmes Faibles, Debiles.

21 mars 1896.—Jan.

UNE MONTRE EN OR SOLIDE POUR \$7.50

Voulez-vous une occasion de bon marché ? Désirez-vous vous procurer la meilleure montre qui ait jamais été offerte à ce prix jusqu'à présent. Ne craignez pas de dire oui ! Envoyez-nous cette carte avec votre nom et votre adresse, spécifiant si c'est une

Montre pour dames ou une Montre découverte pour Homme

que vous désirez et nous vous enverrons la plus belle montre qui ait jamais été offerte à ce bas prix. LA MONTRE EST EN OR DE 14 KARATS ET A UN JOLI MOUVEMENT AMÉRICAIN EN NICKEL et est garantie pour 20 ans. La montre est très légère et tient parfaitement le temps. Elle a toute l'apparence d'une montre de \$50. Vous pouvez l'examiner au bureau de l'Express, si elle est telle qu'on vous le décrit et si vous trouvez que c'est réellement un bon marché, payez \$7.50 à l'agent de l'Express (prix du gros) et les frais d'expédition.

Si vous ne l'aimez pas, ne la prenez pas. Nous croyons aux bons résultats de ventes considérables et rapides et aux profits modiques réalisés sur chacune de nos ventes. Nous ne vendons que des montres, pas de rebut.

ADRESSE The Universal Watch and Jewelry Manufacturing Co., Dept. 13, 503 SCHILLER STREET CHICAGO

VOUS SUIVREZ CHAUVES

Vous dont les cheveux, autrefois NOIRS ou BLONDS sont devenus prématurément gris, lisez attentivement les témoignages importants qui suivent.

TÉMOIGNAGE DE O. N. FRECHETTE, Exr., L. ROBITAILLE, Exr., Pharmacien. Cher Monsieur, Permettez-moi de vous offrir mes félicitations au sujet de votre excellente préparation, le RESTAURATEUR DE ROBSON, dont j'ai eu occasion d'apprécier les effets tout à fait merveilleux. Sur la recommandation d'une personne qui s'en servait, je me procurai une bouteille de ce Restaurateur, pour voir si j'aurais peut-être obtenu le même résultat. A peine fait cinq à six applications que mes cheveux cessèrent de tomber. Je recommanderai volontiers à toutes personnes souffrant de maux inconvénients.

TÉMOIGNAGE DE M. LE NOTAIRE U. LIPIÉ, ST-JEAN-DE-MATHA. Représentant du Comité de Joliette au Parlement Fédéral. On fait usage depuis plusieurs années dans ma famille du RESTAURATEUR DE ROBSON pour la chevelure, et l'on se trouve très-bien sous tous rapports de son emploi. Non-seulement ce Restaurateur rend aux cheveux gris leur couleur naturelle, mais il en prévient la chute et favorise leur croissance. Suivant moi le RESTAURATEUR ROBSON est la préparation "par excellence" pour les cheveux.

TÉMOIGNAGE DE CHARLES TELLIER, Exr., MARCHAND, ST-FÉLIX DE VALOIS. Je fais usage depuis plusieurs années du RESTAURATEUR DE ROBSON. Cette excellente préparation m'a donné la plus entière satisfaction pour les raisons suivantes: 1o Grâce à son usage, les cheveux recouvrent leur couleur "primitive". Ainsi mes cheveux, blancs depuis plus de trente ans, sont revenus "blonds", comme dans le temps de ma première jeunesse.

2o Mes cheveux tombent depuis longtemps lorsque je commençai l'usage du RESTAURATEUR DE ROBSON. Je n'ai pas encore employé la moitié d'une bouteille qu'ils cessent de tomber. Aujourd'hui mes cheveux "tiennent" mieux qu'auparavant.

3o Ma femme qui souffrait du même inconvénient "chute de cheveux", a employé le Restaurateur avec un succès tout aussi satisfaisant. Mon fils, âgé de vingt-quatre ans, après un malade de plusieurs mois, voit tomber ses cheveux de manière à lui faire croire qu'il allait devenir tout à fait chauve, quand, sur ma recommandation, il se mit à faire usage du RESTAURATEUR DE ROBSON, dont l'emploi non seulement arrêta de suite la chute de ses cheveux, mais les fit pousser de nouveau et très vigoureux.

4o En outre de ces qualités et des bons résultats, le RESTAURATEUR DE ROBSON nettoie la tête d'une manière vraiment admirable. Les peaux sèches disparaissent plus tard... CHARLES TELLIER, St-Jean-de-Matha, 15 Janvier 1896. St-Félix de Valois, 10 Mars 1888

LE RESTAURATEUR DE ROBSON EST EN VENTE PARTOUT A 50 cts la bouteille.

ANNONCES NOUVELLES

Société de Construction de Permanents de Québec... Cour Supérieure... Miller & Dorion...

DERNIER AVIS AUX ABONNÉS RETARDATAIRES

Malgré nos appels réitérés, un grand nombre de nos abonnés négligent de solder les comptes que nous leur avons si souvent expédiés...

CANADA QUEBEC, 18 Avril 1896

LE PARTI LIBERAL Jugé par un de ses organes

L'Électeur et tous les journaux libéraux ont l'audace de dire que c'est la faute du gouvernement si la loi réparatrice n'est pas adoptée à cette session...

Cette tactique, dont le but évident est de capter le vote des électeurs aux prochaines élections, ne prendra pas; car elle est dénoncée aujourd'hui même par des journaux qui avaient donné leur appui jusqu'à dernièrement à M. Laurier...

Le Temps accuse carrément les libéraux d'avoir fait l'abandon de leurs principes et de leurs promesses touchant la question des écoles. Voici les preuves que notre confrère apporte à l'appui de son affirmation:

M. McCarthy avait promis aux électeurs de Cardwell qu'il empêcherait le projet de loi d'être adopté. Il a été puissamment aidé, dans cette dangereuse agitation parlementaire, par le groupe de sectaires qui l'entourent...

Le débat sur l'adresse ne dure généralement que deux ou trois jours au plus. Durant la présente session, il a duré du 16 janvier au 23. Les estimés budgétaires ont été soumis à la Chambre le 27 janvier, et le 28, un mardi, la Chambre s'est formée en comité des subsides...

Le débat sur le budget a duré du 31 janvier au 28 février, ou environ un mois. Durant cet intervalle, la loi réparatrice n'était-elle pas devant la chambre? Oui, elle y était. La loi réparatrice a été soumise à la Chambre le 11 février; elle a été imprimée le 12, et la seule raison qui a empêché le gouvernement de proposer la seconde lecture de cette loi a été que le débat se continuait sur le budget...

Attendons-nous maintenant à ce que...

guerre de race et de religion telle que nous en avons peut-être jamais eue. La responsabilité de ce désastre est terrible. Elle retombe toute sur les épaules de ceux qui ont fléchi devant le devoir le plus sacré, qui sont restés spectateurs impassibles de la spoliation des droits religieux et nationaux de leurs frères par le sang et par la croyance.

Ce peut-être le triomphe sanguinaire des sectaires qui se prépare, ce sera du même coup la déchéance honteuse de ceux qui se prétendaient les champions du véritable libéralisme.

Messieurs les libéraux, pesez bien les paroles du Temps: M. McCarthy a été puissamment aidé, dans cette dangereuse agitation parlementaire, par le groupe de sectaires qui l'entourent, par la coopération active de l'élément gris de l'opposition et par le silence complaisant et criminel des libéraux français. Nos compatriotes du Manitoba ont été lâchement abandonnés par ceux qui auraient dû être les premiers à se porter à leur secours tant à cause des principes libéraux, etc.

Eh bien! qui est responsable de l'état de choses actuel? Cette responsabilité retombe, dit notre confrère, sur les épaules de ceux qui ont fléchi devant le devoir le plus sacré, qui sont restés spectateurs impassibles de la spoliation des droits religieux et nationaux de leurs frères par le sang et par la croyance.

UN DILEMME

La conduite du gouvernement

L'Électeur, la Patrie, le Cultivateur et tous les journaux ejusdem farinae, proclament bien hautement l'audace de ce mensonge que le gouvernement conservateur n'a jamais eu l'intention de faire adopter la loi réparatrice, et que c'est une comédie qu'il vient de jouer. Une preuve que le gouvernement n'a pas été sincère dans toute cette affaire-là, dissient les libéraux, c'est qu'il a attendu trop tard pour déposer le bill des écoles devant le parlement. Voici comment l'honorable M. Foster a relevé cette accusation le 2 avril dernier, en réponse à M. Laurier:

"On a dit et redit, et l'un des poéteurs les plus endurcis, sous ce rapport, est bien l'hon. monsieur (M. Laurier), qui vient de reprendre son siège, qu'on doit attribuer à une ou deux causes la perte de temps que nous avons subie, principalement à quelque dissension qui aurait surgi dans le cabinet. C'est l'affaire de l'hon. monsieur de tirer tout le profit possible de cette assertion. Mais arrivons-en aux faits. A entendre l'hon. monsieur, nous avons perdu un temps considérable, des semaines et des semaines à cause de cela. La chambre s'est réunie le 2 janvier. Les ajournements qui ont eu lieu n'ont fait perdre que quatre jours ouvrables et pas plus. La proposition de l'adresse a eu lieu le 16 janvier. Contrairement à l'usage, la discussion de l'adresse s'est prolongée du 16 janvier au 23, et dans la discussion, c'est la question des écoles de Manitoba qui a été soumise et discutée, bien qu'on eût d'avance que la mesure serait l'objet de débats ultérieurs et qu'il faudrait tout recommencer.

Le débat sur l'adresse ne dure généralement que deux ou trois jours au plus. Durant la présente session, il a duré du 16 janvier au 23. Les estimés budgétaires ont été soumis à la Chambre le 27 janvier, et le 28, un mardi, la Chambre s'est formée en comité des subsides. L'opposition a-t-elle montré quelques dispositions à laisser voter les subsides? Non, M. le président. Tous les députés de l'opposition ont dit et affirmé au nom des lois parlementaires et constitutionnelles, que la Chambre était convoquée en session pour passer la loi réparatrice; ils ont demandé que le bill fut présenté à la Chambre et discuté; seule, la discussion du bill, et rien que la discussion du bill pouvait les satisfaire. De telle sorte que la journée du mardi a été perdue, que, durant les heures de la matinée suivante, un seul article peu important a été passé, et que la Chambre s'est ajournée. Le budget fut soumis à la Chambre le vendredi. Il est d'usage, lorsque le budget est soumis de continuer la discussion de jour en jour. Pourquoi ne l'a-t-on pas fait cette année? Parce qu'on voulait le bill et pas autre chose que le bill, c'est-à-dire la mesure sur laquelle la Chambre était appelée à légiférer; et ces messieurs, au lieu de permettre la discussion de jour en jour sur le budget, l'ont carrément refusé.

Le débat sur le budget a duré du 31 janvier au 28 février, ou environ un mois. Durant cet intervalle, la loi réparatrice n'était-elle pas devant la chambre? Oui, elle y était. La loi réparatrice a été soumise à la Chambre le 11 février; elle a été imprimée le 12, et la seule raison qui a empêché le gouvernement de proposer la seconde lecture de cette loi a été que le débat se continuait sur le budget, que de fait une motion de non-confiance en l'administration était pendante, motion que les messieurs de l'opposition n'ont pas voulu suspendre

avant qu'un mois entier ne fût écoulé. Ces messieurs et leur chef, mon honorable ami, ne peuvent pas sortir d'une impasse aussi étroite.

Aussi, dans cette question qui aurait dû réunir toutes les forces des Canadiens-français, les plus regrettables divisions se sont fait jour et, tandis que certains orateurs intrançais venaient contre le cabinet présidé par un orangiste, des députés canadiens-français ont mis tout en jeu pour faire échouer à une loi qui était, pour l'influence française, d'une importance majeure.

Les pouvoirs du parlement expirant le 25 avril, le gouvernement aura le soin de toute son énergie pour que cette loi subisse à temps l'épreuve d'une troisième lecture et soit adoptée par le sénat. Si l'on arrivait à cette date sans avoir terminé, il serait à grand-peine, en effet, que tout ne fût à recommencer.

Un député — Qui a fait la discussion? M. Foster — Les députés des deux partis de la Chambre, comme d'usage et de droit. Un député — Ça a été plus long de votre côté. M. Foster — Si l'hon. monsieur veut prétendre par là que la discussion a été plus longue de notre côté que du sien, je puis admettre qu'il dit le vrai. Mais on suppose que cela soit vrai, j'ajouterai à ma déclaration, que la Chambre sait que le pays sait, que tous ceux qui de notre côté ont parlé de la loi réparatrice, se sont arrêtés à la question débattue, l'ont traitée sous son vrai jour, pendant que de l'autre côté de la Chambre, la plus grande partie de la discussion a été étrangement à la fois soumise, consacrée à tout autre sujet et faite dans le but, comme qu'on que a pu s'en apercevoir, de "tuer le temps". Pourquoi ce long discours de quatre heures et demie de l'hon. député de Richelieu (M. Brunet) qui s'est prononcé du Cap de Bonne Espérance au Gros-Land, qui a touché à tout ce qui est arrivé en ce pays depuis les dernières vingt années? Quelle nécessité y avait-il pour l'hon. député d'Addington (M. Dawson) de discourir sur la question, quatre ou cinq heures durant? Et ainsi des autres.

Le chef de l'opposition M. Laurier, n'a rien trouvé à redire à cette narration véridique des faits soumis avec tant de clarté par l'honorable M. Foster.

Les libéraux prétendent que le gouvernement n'a jamais été sincère dans son attitude à l'égard de la loi réparatrice. Eh bien, qu'ils méditent ce dilemme: Ou le gouvernement était sincère, ou il ne l'était pas.

Si le gouvernement était sincère, les libéraux sont grandement coupables d'avoir empêché la mesure de passer et de rendre justice aux catholiques du Manitoba en proposant le renvoi du bill à six mois et en entravant la discussion en comité général.

Si le gouvernement n'était pas sincère, les libéraux sont encore coupables puisqu'ils se sont rendus complices du gouvernement par leur proposition du renvoi à six mois et par leur obstruction à la loi réparatrice.

Messieurs les libéraux, vous ne pouvez pas sortir de là. Dans les deux cas vous avez tenu une conduite odieuse et criminelle; vous avez rejeté une loi que les intéressés, représentés officiellement par Mgr Langevin, acceptaient comme "un règlement final, substantiel et pratique de la question des écoles."

Une opinion désintéressée

Nous recommandons aux adversaires de la loi réparatrice l'article suivant de la "République Française", journal qui soutient l'école neutre en France et qui ne peut être suspect de partialité pour les catholiques du Manitoba.

La loi réparatrice présentée par le cabinet McKenzie-Bowell en faveur des Canadiens-français et catholiques du Manitoba, vient d'être votée en seconde lecture à une très grosse majorité. On se rappelle peut-être les faits qui l'ont provoquée. Lors de l'incorporation du Manitoba, il avait été stipulé formellement que les Canadiens-Français y jouiraient d'écoles séparées, possédant les mêmes droits et franchises que les écoles anglaises et protestantes, et ce système, qui existe d'ailleurs en faveur des Anglais et protestants dans le Canada français, fut en vigueur à la satisfaction de tous, jusqu'à ce que le ministre manitobain Greenway fit voter, en 1890, une loi qui, sous le couvert de la neutralité, eut, en réalité, pour objet de supprimer les droits des Canadiens-français au profit des Canadiens-Anglais.

Or, par la loi réparatrice, pour employer l'expression en usage dans le Dominion, le parlement d'Ottawa a reconnu que les Canadiens-Français du Manitoba avaient droit à des écoles séparées, en vertu des engagements contractés au nom de la reine par ses ministres, que ces engagements avaient été violés par le ministre Greenway, en 1890, et il a posé les principes d'après lesquels la réparation doit être donnée.

Cette loi, ayant été proposée par les conservateurs, il n'en a pas fallu davantage pour que l'opposition, en grande majorité, se prononçât contre elle,

malgré l'avis des intéressés, pour ce motif que l'en n'allait pas assez loin dans la réparation et que, pratiquement, elle serait inefficace.

Le projet de loi pour dispenser de la révision des listes électorales a été adopté presque unanimement. Après discussion la chambre a adopté une résolution autorisant le gouvernement à réduire à \$200,000 sa réclamation contre la commission des chemins à barrière de la rive sud.

La chambre adopte une résolution autorisant le gouvernement à établir un a priori des vapeurs direct et de première classe entre le Canada et la France, avec Montréal comme port d'été et Halifax ou St-Jean N. B. comme port d'hiver.

AUSENAT Ottawa, 17—Au sénat, ont été après-midi Sir Mackenzie Bowell a déclaré que la prorogation aura lieu mercredi ou jeudi prochain.

Sur motion de Sir Mackenzie Bowell il est décidé que d'ici à la fin de la session, le sénat aura deux séances distinctes par jour. L'hon. Thomas Chénais, président du Conseil législatif, de Québec, assistait à la séance du sénat aujourd'hui, à droite de l'orateur.

SOCIÉTÉ ST-VINCENT DE PAUL

Dimanche prochain, 19 avril courant, à sept heures du soir, il y aura réunion générale des membres de la société Saint-Vincent de Paul, dans la grande salle, chapelle du Patronage.

Le même jour, à huit heures du matin, il y aura communion générale à la même chapelle.

SOIREE DRAMATIQUE ET MUSICALE

SOUS LE PATRONAGE DE L'UNION NOTRE-DAME DE QUEBEC Dans la grande salle de l'Œuvre du Patronage 62, Côte d'Abraham

JEUDI, 23 AVRIL 1896

PROGRAMME

- 1.—La Chasse, Chœur J. Arnold. LA MANIE DES VOYAGES (Comédie en 3 actes) 2.—1er acte. (Desir imprudent des voyages) 3.—La Chanson du Meunier, (Chœur) Calves. 4.—2e acte. (Danger des mauvaises compagnies) 5.—Prends ton Sac, (Pas redoublé) L. Girard. 6.—3e acte. (On se trouve le bonheur) "QUAND ON CONSÈRE" (Comédie en 1 acte) A. Mars 8.—(Dieu sauve la Reine).

OUVERTURE DE LA SALLE A 7 1/2 HRS

Prix des places: { Milieu 0.25 cts. Côtés 0.15 "

N. B.—On pourra se procurer des cartes d'entrée chez: M. Chaperon, libraire 6, rue de la Fabrique.

M. C. Tremblay, confiseur 18, rue St-Nicolas. M. Z. E. Martineau md de fer 133, rue St-Joseph.

M. J. A. Langlais libraire 123, rue St-Joseph. M. H. Béland dépôt de journaux 276, rue St-Jean.

Au Patronage et à la porte de la salle avant la séance 62, Côte d'Abraham.

VINS REPARATEURS DU OULÈBRE

Dr DEBREYNE

Par une faveur toute spéciale nous sommes auvernement LES SEULS CONCESSIONNAIRES en AMÉRIQUE pour la vente des vins réparateurs PRÉPARÉS D'APRÈS LA RECIPE DU DOCTEUR DEBREYNE que la Grande-Trappe compte près d'un demi-siècle au nombre de ses religieux. Ces vins sont généralement tout particulièrement utiles aux vieillards, aux convalescents, aux personnes éprouvées par la maladie et dans tous les cas où LES TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

POUR LE MOIS

M A I

CONSCRÉ A LA STE VIERGE

Mgr RICARD. Le mois de Marie des paroisses et des familles, in 18, 60c. GILLY (l'abbé). La sainte mère de Dieu, ses grandeurs, ses vertus, ses bienfaits, lectures, méditations et histoires pour tous les jours du mois de Marie, 50c.

MURARELLI. Le mois de Mai, 10c. GOURAUD. Mois de Marie à l'usage de la jeunesse, 15c. L'abbé RICARD. Le mois de Marie des personnes du monde, 40c. L'abbé BOLO. Pleine de grâce pour lire pendant le mois de mai, 75c. L'abbé LABREUIL. Le quart d'heure pour Marie, in 18, 75c. L'abbé LABREUIL. Le quart d'heure pour Dieu, 2 in 8, \$1.75. HUGUET. De la dévotion à Marie en exemples, 2 vols \$1.50.

ALADEL. La médaille miraculeuse, in 12, 90c. EMMERICH. Vie de la Ste Vierge, 50c. LOTSEAU. Lourdes, pèlerinages et pèleriniers, 30c. DOMINIQUE. (R. P.) L'âme conduite à la perfection par la Ste Vierge, relié, \$1.00.

BLEAU. Mois de Marie, extrait des œuvres de Mgr Pio, in 12, 60c. LANSERIE. B. madette, pour Marie-Bernard, in 12, 75c. Mgr PERRAUD. Mois de Marie d'une jeune fille, 50c. PERILLAN (l'abbé). Nouveau mois de Marie à l'usage des paroisses et des familles, in 18, 75c. GARNIE (l'abbé). Nouveau mois de Marie, in 18, 60c. CLARKE. (R. P.) Lourdes et ses miracles, in 16, relié, 50c. GIRARD (R. P.). Vie d'Union avec la Ste Vierge in 18, 50c. PETIT MOIS DE MARIE à l'usage des Séminaires, 10c. CHANCERELLE (l'abbé). Vie de la Ste Vierge racontée aux enfants, illustré, relié, 50c. LAMBILOTTE Chants à Marie, cantiques pour le mois de Mai on 3 parties réunies avec musique, \$1.50. GRAVIER (l'abbé). Cantiques, diverses éditions.

ALMANACH des enfants de la 1ère Communion, illustré 25c. FRITSCH. La 1ère communion, retraite préparatoire à la 1ère communion in 18, 75c. LE PLUS BEAU JOUR DE LA VIE illustré, toli, 70c. BAKER. Le pieux communiant, 30c. DÉLICES eucharistiques, 2 vols, reliés, \$1.75.

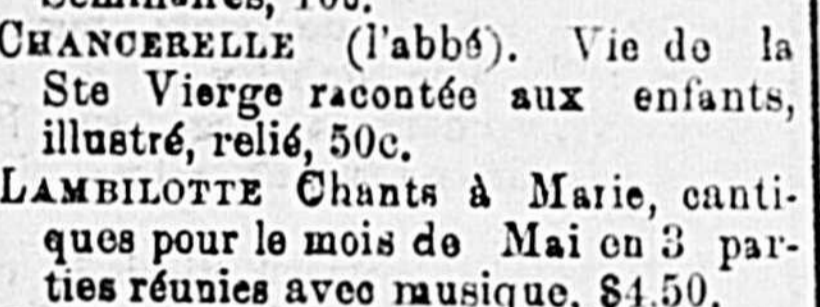
REFLEXIONS ET PRIÈRES pour la Ste Communion, 2 vols, 1.75. ENTRETIENS AVEC N. S. JÉSUS-CHRIST pour les jours de communion, 40c. VISITES À JÉSUS HOSTIE, 2 in 32, 70c. NOUVELLE ANNÉE EUCHARISTIQUE in 18, 90c.

EN VENTE A LA LIBRAIRIE MONTMORENCY-LAVALL

Pruneau & Kirouac

Déménagé du No 28 AU 46, Rue de la Fabrique.

19 février 1895 — 1an



D. MORGAN expose le plus grand assortiment dans le département des chapaux et d'importations pour messieurs

C'est notre diction.

Succession de L. G. Baillairgé

Toutes personnes ayant des réclamations contre la succession de M. L. G. Baillairgé, de son vivant de Québec, avocat, sont priées de se faire connaître avant le 15 mai prochain, sous un délai de quinze jours de cette date.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

LES VINS TONIQUES ET LES RESTITUTIFS sont indiqués.

PRINTEMPS 1896

NOUVELLES IMPORTATIONS.

Nouvelles Etoffes à Robes, Nouveaux Costumes, Nouveaux Manteaux, Capes et Gilets, Nouvelles Garnitures, Nouvelles Dentelles, Nouveaux Rubans, &c., &c.

Tout ce que l'on peut trouver de plus nouveau sur les marchés de Londres et de Paris est acheté aux conditions les plus avantageuses possibles.

Glover, Fry & Cie.

La célèbre HERSE A DENTS, A RESSORT, en acier angulaire de FROST & WOOD SMITH FALLS, ONTARIO.

CETTE HERSE est reconnue être beaucoup supérieure à tout autre, parce que les barres principales de la charpente sont en acier angulaire, et construites de manière à former les guides au centre, étant ainsi uniformes et de grande force. La crampo en fonte malléable ne touche qu'aux deux bouts sur la dent, par conséquent quand les noix sont serrées, la pression tient la dent et les noix en place.

CETTE HERSE est fabriquée en trois grandeurs, 15, 16 et 12 dents avec travers en bois ou en acier. Aussi une ligne complète de: SEMOIRS A DEUX CHEVAUX, SEMOIRS A GRAINE DE JARDIN, HERSES A BECHE, ORCULEUSES, ETC, ETC

Aussi: Engins et Chaudières de 6 forces en montant pour Beurrerie ou tout autre ouvrage à des prix spéciaux délaissant toute compétition. Plieuses, Moulin à Birdoux et toutes sortes de Machineries pour travailler le bois de la nation.

Waterous Engine Works Co, BRANTFORD, ONT.

Demandez les circulaires et les prix.

W. A. ROSS

78, RUE ST-PAUL

En novembre 1895—1an 6

APPAREILS

Pour BEURRERIES et FROMAGERIES

Celebre séparateur "ALPHA DELAVAL" Le seul séparateur formant parfaitement net le lait froid.

NGINS, Bouilloires, Séparateurs centrifuges, Barrantes, Bassins, Malaxeurs, Arbres de couche, Supports, Cœurues (straps), Presses à beurre, Balances, Canistres, Calorifères, Tuyaux, Fer, Robinets, Chantepleurs, Raccords et tous ce qui est nécessaire pour l'installation d'une beurrerie.

CHAUDIÈRES de fromagerie, Bassins à fromage, Couteaux à râper, moulin à caillater, Presses à fromage, Moulins à fromage, machines à briser les boîtes, Canistres pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles que couleur, coton, bois à boîtes, filets, sel, parchemin, etc.

Aussi, Grément de seleries et toutes les machineries pour travailler le bois

Le tout au plus bas prix du marché.

Installation faite de ces machines, si demandé, à la satisfaction du acheteur. Réparation des machines centrifuges ou au re.

CHS. A. PAQUET

REPRESENTANT DE LA CIE CANADIENNE DE MATERIEL DE LAITERIE

Bureau chez J.-B. RENAUD & CIE, Rue St-Paul, Québec.

Expéditions 1200 à 1300 lbs à l'heure pour \$150.00.

Spécialité d'APPAREILS pour STATION D'ÉCLAIRAGE, au coût d'une fromagerie.

Aussi ce qui est nécessaire pour l'installation d'une beurrerie.

CHAUDIÈRES de fromagerie, Bassins à fromage, Couteaux à râper, moulin à caillater, Presses à fromage, Moulins à fromage, machines à briser les boîtes, Canistres pour le transport du lait, etc. Aussi toutes les fournitures pour la fabrication du fromage et du beurre, telles que couleur, coton, bois à boîtes, filets, sel, parchemin, etc.

Aussi, Grément de seleries et toutes les machineries pour travailler le bois

Le tout au plus bas prix du marché.

Installation faite de ces machines, si demandé, à la satisfaction du acheteur. Réparation des machines centrifuges ou au re.

CHS. A. PAQUET

REPRESENTANT DE LA CIE CANADIENNE DE MATERIEL DE LAITERIE

Bureau chez J.-B. RENAUD & CIE, Rue St-Paul, Québec.



DERNIERE EDITION

Subsides aux Chemins de fer

Dans la province de Québec

Le conseil des ministres fédéraux a eu une séance hier matin, pour décider quels subsides de chemins de fer seront soumis au Parlement.

Selon l'avis donné par l'hon. M. Haggart, les subsides aux chemins de fer feront de \$2,756,000.

Pour un chemin de fer de la paroisse St-Valentin, comté de St-Jean, à la paroisse St-Rémi, comté de Napierville, \$38,400.

Le chemin de fer Great Eastern, pour un pont sur les rivières Nicolet et St-François, \$32,655, et pour cette ligne de chemin de fer, \$79,600.

Pour un chemin de fer de St-Placide à St-André, \$20,000.

Pour un chemin de fer de St-Eustache à St-Placide, \$57,600.

Pour un chemin de fer de Turn Bridge, comté de Wolfe, à un point du comté de Mégantic, \$160,000.

Chemin de fer Joliette et St-Jean de Matha, \$64,000.

Chemin de fer Pontiac et Pacifique Junction, d'Aylmer à Pembroke, \$73,172.

Pour la restauration du pont du chemin de fer South Eastern, sur la rivière Yamaska, à Yamaska, \$50,000.

A L'ELECTEUR

L'Electeur annonce que le Courrier du Canada n'entreprendra pas de se contredire sur la question de l'emprunt de dix millions autorisés par le gouvernement.

UNE OPINION IMPARTIALE

La "St James Gazette" de Londres, dont l'impartialité ne peut être mise en question, rend hommage au gouvernement canadien qui, dit-il, ne pouvait agir autrement relativement à la question scolaire.

LE MONUMENT DE LOUIS VEUILLOT

Du Québec: Sur la butte Montmartre, au est situé son atelier, nous sommes allés surprendre hier, le sculpteur Fagel, au talent duquel le comité du monument Veilliot et celui du Sacré-Coeur, d'accord avec M. Rabaline, architecte, ont demandé de persévérer, par la marbre, la gloire du té bére écrivain catholique.

Le monument sera en marbre blanc. Les Parisiens pourront l'admirer dans la chapelle de Saint-Benoît-Labre, au Sacré-Coeur.

Bientôt? demandons-nous à M. Fagel.

L'année prochaine, sans doute; car j'espère bien pouvoir l'exposer au Salon du Champ-de-Mars en 1897.

AVIS

Tout notre stock de tapisseries à vendre, meilleur marché que partout ailleurs, par J. Tardivel, 51-53, rue Buade H.-V.

Conseil de ville: La séance du conseil de ville n'a pas duré plus d'une demi-heure, hier soir.

On a adopté le règlement pour l'imposition d'une taxe de 17c. dans la paroisse sur la propriété foncière, les crédits pour l'année courante, s'élevant à \$614,655.75 et le rapport du comité des chemins autorisant le conseil à acheter l'île de la rivière St-Charles pour un parc public.

LA DEBACLE

Tout le bas de Montréal inondé

Quatre pieds d'eau dans les rues de Longueuil

Les rails de chemins de fer emportés par la crue des eaux

Les îles de Boucherville complètement submergées

Une catastrophe évitée à Varennes au pont Perreault

L'excitation s'empare des populations

Longueuil, 16.—Longueuil est inondé depuis hier soir. Vers six heures, les résidents qui logent dans les rues s'abritaient au feu, ont été surpris pendant leur sommeil en voyant l'eau monter considérablement.

Ce matin, à dix heures, toutes les rues longeant le fleuve étaient inondées et l'eau à près de quatre pieds de hauteur.

À midi, l'étiage de l'eau marquait 38 pieds et dix pouces.

Vers une heure l'eau a commencé à baisser et le fleuve est maintenant libre vis-à-vis Longueuil.

Longue-Pointe, 17.—La glace est en mouvement. L'eau est très haute. Toutes les îles environnantes sont inondées et il est impossible de voir le plus petit îlot de terre.

Boucherville, 17.—La glace est en mouvement. L'eau est très haute. Toutes les îles environnantes sont inondées et il est impossible de voir le plus petit îlot de terre.

Longueuil, 17.—A dix heures, on nous téléphone que le chemin de Montréal à Sorel a suspendu ses opérations vu la crue de l'eau.

Varennes, 17.—L'eau a enlevé le pont Perreault et s'en est allé au train de Sorel qui venait à une allure assez rapide.

Grâce au mécanicien, il n'y a pas eu de catastrophe à déplorer. On a télégraphié à Longueuil et l'agent de cette dernière gare a envoyé un convoi spécial pour ramener les passagers.

Sherbrooke, 17.—L'eau monte toujours ici et l'inondation est considérable. Plusieurs manufactures sont submergées et les ouvriers seront à ne rien faire pendant plusieurs jours.

Yamaska, Québec, 17.—La glace a cédé ce matin à 4.30 hrs, et a descendu la rivière causant quelques dommages aux propriétés de plusieurs cultivateurs situées à plusieurs milles du village.

La glace a emporté un lot de bois appartenant à M. V. Gladu, et trois chaudières en voie de construction, la propriété de MM. P. Letendre, Girard et Moiss Robidoux.

Pointe Claire, 17.—La glace sur le lac St-Louis a commencé à descendre; l'eau monte.

St-Anne de Bellevue, 17.—Il n'y a pas de glace ici à un mille en haut et à un mille en bas de l'écluse.

Sorel, 17.—L'eau continue toujours de monter et a maintenant 37 pieds de profondeur. On s'attend certainement à une inondation si l'eau monte un peu plus.

Entre St-Aimé et St-Robert les trains n'ont pu marcher hier et aujourd'hui, le chemin de fer du côté sud a été obligé d'arrêter à cause de la crue extraordinaire des eaux à Boucherville.

Varennes, 17.—Le pont de glace s'est brisé et a commencé à descendre hier soir; l'eau était très haute et a presque couvert toutes les rives.

La glace qui a embarqué sur le quai a démolit la base des bagages.

Verchères, 17.—La glace est descendue un peu; l'eau monte toujours.

Trois Rivières, 17.—L'eau a monté de 14 pouces durant la nuit. Toute la partie inférieure de la ville est inondée et impassable, excepté dans les hauteurs. Le pont de glace demeure solide cependant.

Batiscan, 17.—La glace est ferme; l'eau monte maintenant.

Deschambault, 17.—La glace se brise vite et le quai est maintenant libre. On s'attend à ce que toute la glace du lac parte aujourd'hui et demain. L'eau est très haute.

Carleton, 17.—La glace sur l'Ottawa vis-à-vis d'ici commença à se mouvoir lentement depuis hier après-midi. L'eau est très haute.

Grandes réductions sur toutes les tapisseries chez J. M. Tardivel 51-53 rue Buade H.V.

Le pont: M. Wagner que nous avons vu ce matin, nous dit qu'il a une équipe de quarante-cinq hommes qui travaillent à la clef du pont. M. Wagner ne perd pas confiance dans le succès de son entreprise.

Cour Criminelle

Bernard acquitté sur la première accusation

Second procès

Le jury, dans la cause de Bernard, accusé de vol, a rapporté un verdict de "non-coupable", ce matin.

On a immédiatement commencé le procès contre le même pour obtention d'argent sous faux prétextes.

L'accusation est que Bernard a vendu un piano à Hector Siméon, en août 1893, à raison de \$300, pour la somme de \$25 chacun.

Il y a quelque temps, Siméon a passé au feu. Comme son mobilier était assuré, Siméon avait une réclamation contre la compagnie d'assurance.

Bernard alla trouver Siméon et lui demanda de lui transporter la balance de ce qu'il lui devait, que cela lui rendrait service. Siméon objecta que pour lui transporter ainsi partie de sa réclamation, il lui faudrait avoir ses billets.

Bernard lui représenta alors qu'il lui remettrait ses billets, tandis que, d'après la poursuite, Bernard n'avait pas à ce moment-là les billets en sa possession et ne pouvait pas les contrôler.

Tels sont les faux prétextes en vertu desquels Bernard aurait obtenu le transport de la réclamation de Siméon.

M. BRUNER, greffier de la paix, produisit les documents dans cette cause.

Hector SIMÉON, de St-Roch, employé au palais de justice, a acheté un piano de Bernard, en 1893, en paiement duquel il a donné 12 billets de \$25 chacun.

En octobre dernier, il a passé au feu et, peu après, Bernard est venu chez lui avec le notaire Allaire, et après quelques pourparlers, Bernard et lui ont convenu d'une somme de \$120 comme balance de ce qu'il lui devait.

Siméon lui fit remarquer que cela lui coûtait de payer sans avoir les billets, Bernard dit alors qu'il allait chercher les billets au magasin.

Il revint avec un ou deux billets, disant que c'était tout ce qu'il avait au magasin, ce d'habitude c'était son fils ou son commis qui occupait de cela, et qu'ainsi qu'il aurait les billets, il les lui remettrait. Alors, passant dans une autre chambre, il demanda au notaire Allaire ce qu'il pensait de Bernard, et Allaire lui répondit qu'il prenait pour un honnête homme. Finalement, il a payé la somme de \$120 à Bernard, celui-ci lui remettant 2 billets et promettant de lui remettre les cinq autres aussitôt.

Il n'a entendu parler des autres qu'après la faillite de Bernard, alors qu'une banque lui en a demandé le paiement.

En transposition, M. Fitzpatrick produisit le contrat par lequel Siméon transportait une partie de sa réclamation à Bernard en paiement de ses billets obligés ce dernier à remettre les billets qu'il lui détenait.

M. Fitzpatrick demanda alors au juge s'il est d'opinion que l'on doive continuer la cause.

L'hon. juge suspend sa décision jusqu'à 2 hrs.

La cause de Clermont a été renvoyée au prochain terme, l'un des témoins étant dans l'impossibilité de venir en cour d'ici à quelque temps.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

À la séance de cet après-midi, le juge Bosé a déclaré qu'il ne jugerait pas à propos de laisser continuer la cause vu le témoignage de Siméon et la convention intervenue entre Bernard et lui par lequel ce dernier se s'engageait à remettre les billets qu'à leur débouché.

En conséquence, le jury déclare l'accusé non coupable.

Le juge prononce les sentences contre Martin, convaincu de vol de grand chemin et Wade qui a plaidé coupable de vol.

Martin a été condamné à 3 ans de pénitencier et Wade à 6 mois de prison aux travaux forcés.

OBITUARE

A Rimouski, le 17 courant, est décédée Marie-Alice Adèle-Bernadette Côté, âgée de 12 ans, enfant bien-aimée de Samuel Côté, Ecr.

Elle sera inhumée dans les voûtes de la Cathédrale, mardi, le 21 courant, à 9 hrs, A. M.

Nous prions la famille d'accepter nos sincères condoléances.

INCENDIE

Deux enfants brûlés

Hier soir, vers 7 heures, les pompiers étaient appelés pour un commencement d'incendie, rue Smith, St-Roch, chez M. Lizotte, employé à la manufacture de M. Gignac.

On dit que le père était dans le bas de la maison, chez M. Verreault, lorsque le feu s'est déclaré. Deux petits enfants en bas âge qui dormaient, ont été horriblement brûlés; il y en a un qui est mort et l'autre est en danger.

FUSILLES

La rébellion cubaine

La Havane, 17. Gregorio Bergas, José Buacalao et Esteban Bernando seront fusillés aujourd'hui à la forteresse Cubana. Ils ont été convaincus de rébellion, par une cour martiale et condamnés à mort.

Trente-deux prisonniers politiques ont été arrêtés et enfermés au château Marco. Dix-neuf personnes, des femmes et des enfants pour le plupart, appartenant à la famille de Periquito Perez, ont été emmenées à Santiago de Cuba et jetées en prison.

Maceo est encore à l'ouest de la Trocha. On rapporte différentes escarmouches ici et là.

Un revenant

Faits inexplicables dans le salon de M. Boiejoli

Depuis quelque temps, il règne un grand émoi dans le village d'ordinaire si calme de Lanoraie. Les habitants de l'endroit redoutent de sortir le soir, après le coucher du soleil et les petits enfants ne veulent dormir qu'aux côtés de leur mère.

Au commencement du printemps, dès que le temps des semailles fut arrivé, M. Boiejoli se rendit sur les confins de sa terre pour entailler ses arbres. En levant un tonneau, près du cabanon servant à faire bouillir l'eau d'étable il découvrit une valise contenant deux chemises, des journaux de 1894 et 1895, deux livres, sur l'un desquels était écrit "J. Roy".

Depuis cette époque, il se passe des faits extraordinaires dans la maison de M. Boiejoli, dit-on. Le soir, dans le salon, il paraît des lumières sabbites et inexplicables, disparaissant aussitôt dès qu'on ouvre la porte de la pièce. Ces faits ont jeté dans l'épouvante les membres de la famille Boiejoli, ainsi qu'une partie du village.

On s'est rendu chez M. le curé et on lui a raconté tous ces faits étranges. On ignore ce que les autorités ecclésiastiques feront en pareille occurrence.

LEGISLATURE MANITOBAINE

Prorogation

Discours du gouverneur Patterson

Winnipeg, 17.—La Législature du Manitoba qui s'est ajournée il y a un mois, afin de permettre aux ministres de conférer avec les commissaires du Canada sur la question des écoles, s'est rassemblée hier après-midi. Comme il était attendu que cette séance avait lieu seulement pour la prorogation, il n'y avait de présents que les ministres Sifton, Cameron et Watson.

Dès l'ouverture de l'assemblée, M. Roblin a demandé si le gouvernement avait reçu quelque nouvelle communication du gouvernement d'Ottawa depuis la conférence au sujet des écoles. Le procureur général lui a répondu dans la négative.

Après quelques autres questions, le gouverneur Patterson a prononcé le discours de prorogation. Il a d'abord exprimé son regret de la mort de sir John Schultz, qui a rendu d'éminents services à son pays, puis il a exprimé sa satisfaction des efforts faits par son gouvernement pour encourager l'immigration au Manitoba.

Il a terminé en disant que depuis l'ajournement de la Chambre, deux députés avaient rencontré les commissaires nommés par le gouvernement d'Ottawa pour conférer sur la question des écoles que leur entrevue avait été très amicale, mais que les commissaires du gouvernement d'Ottawa n'avaient pu accepter les propositions de son gouvernement, par conséquent, la question était encore à régler. Il espère, cependant, que cette conférence aidera à amener une solution satisfaisante de la question.

Notes personnelles

Les militaires donneront un dîner au col. D'Oronnens au club de la garnison ce soir.

Sir Charles River Wilson, président de la compagnie du Grand Tronc, est attendu au Canada sous peu dans l'intérêt des affaires de la compagnie.

On demande

Une bonne fille de chambre, capable de prendre soin d'un jeune enfant, trouverait de l'emploi immédiatement en s'adressant à ce BUREAU. Inutile de se présenter sans recommandations. 15j.

M. Philias Huet, N. P. de St-Roch, a été élu vice-président général de la Société Saint-Jean-Baptiste en remplacement de M. Blaise Letellier, avocat, qui est allé s'établir à St-François de la Beauce.

Malles pour la Beauce

Les malles pour la Beauce seront expédiées par voiture et quitteront le bureau de poste de Québec à 10 heures jusqu'à ce que le service soit repris sur le Québec Central.

Élections municipales à Cacouna

Les élections municipales à Cacouna le 3 janvier dernier ayant été annulées par les tribunaux, de nouvelles élections ont eu lieu le 14 du courant, et M. François Labrie, Thomas Dabé et Édouard Côté, ont été élus par une grande majorité. Le soir de l'élection, leurs amis ont célébré leur victoire par une magistrique réunion qui a eu lieu dans les salles de St-Lawrence Hall; grâce à la courtoisie des propriétaires.

Le Fremona

Le pilote Ouséimo Noël est parti hier par l'intercolonial, pour aller à la rencontre du vapeur Fremona qui remonte le fleuve. Le Fremona attendra probablement la descente des glaces aux Brandy Pots.

Les traverses des rues

Il nous semble qu'avec un peu de bonne volonté la corporation pourrait faire d'écarter les traverses des rues. Les trois cents livres presque par tout, il n'y a plus que les traverses qui sont encore couvertes de glace et de fumer.

A Montmorency

La manufacture de coton du Sault est toujours en pleine exploitation.

La nouvelle qu'on avait en ériger une autre ce. été à fait hausser le prix des boyers.

Plusieurs maisons fermées depuis longtemps ont été réouvertes.

Le Sault est en train de devenir une petite ville.

Heureuse nouvelle

La dépêche suivante a été reçue ce matin:

"Nous avons décidé de visiter Québec le 30 Avril et 1er Mai.

Geo. W. STEWART Secrétaire et Administrateur De L'Orchestre de Boston."

Les efforts considérables faits depuis longtemps déjà pour procurer à la société Québécoise la visite du splendide "Orchestre de Boston" sont enfin couronnés de succès et nous avons en perspective pour jeudi et vendredi, 30 Avril et 1er Mai, deux de ces inoubliables soirées, comme celles de 1890 dont bon nombre de Québécois ont gardé un si profond souvenir.

Réinstallation

Il se fait des démarches pressantes auprès des commissaires du Havre, en leur qualité d'autorités en fait de pilotage, pour la réinstallation de M. Eugène Anet, rayé il y a quatre ans, de la liste des pilotes.

M. Anet a été démis comme pilote le 22 août 1892, pour avoir échoué le vapeur transatlantique Comnasse, dans le chenal du nord, tout près des chutes Montmorency.

M. Anet a filé une requête aux commissaires, demandant d'être examiné de nouveau et si l'examen est trouvé satisfaisant, demandant que son nom soit remis à la liste active des pilotes. Cette requête est prise en délibéré.

D'un autre côté, une demande a été faite au parlement pour amender la loi touchant le pilotage de façon à ce que les commissaires aient le pouvoir, après avoir démis un pilote, de le réintégrer dans ses fonctions, s'ils le jugent à propos.

Travaux

La commission du Havre a de grands projets en perspective pour cet été.

Il serait question de construire un quai à eau profonde dans le bassin fluvial, en face de la gare du chemin de fer Québec et Lac St-Jean.

Espérons que ces projets recevront l'appui de qui de droit et que la commission du Havre sera mise en mesure de les mettre à exécution.

Dangerement malade

Le Spectateur annonce que l'honorable M. Dorion, conseiller législatif, est dangereusement malade.

Petites nouvelles

Le vapeur Otter commença à prendre un chargement pour la côte Nord, lundi.

Un petit garçon de M. Bédard, carrossier de la rue Prince-Édouard, jouant avec un chien hier, a été jeté à terre par l'animal et il s'est cassé une jambe.

Les voitures d'été traversent à grand train sur le pont, aujourd'hui.

Tente de se suicider

Un jeune homme du Sault Montmorency dont nous croyons devoir teire le nom a tenté de se suicider ces jours derniers, dans un accès de découragement.

Il courrait depuis quelque temps une jeune fille qui aimait passionnément et voulait épouser, mais les parents s'opposaient à toutes leurs forces à ce mariage.

Il se procura du vert de Paris et en ingurgita une dose considérable.

On quitta le médecin et ce n'est qu'au prix de soins les plus assidus et les plus intelligents qu'on a réussi à sauver de la mort.

Les parents sont revenus de leur obstination et ont décidé de laisser leur fils se marier à son goût.

Militaire

Un club athlétique vient de se former parmi les militaires de l'école de St-Jean.

Les officiers sont: président honoraire, lieutenant-col. comte d'Oronnens; D. A. G.; vice-présidents honoraires, député-chirurgien général Campbell, capt. J. C. McDougall, capt. J. E. Chinio, capt. O. E. Faguis; président, major D. D. Young; vice-président, sergent-major Phillips; sergent d'hôpital Cotton; trésorier, sergent W. H. Magwood.

La Presse dit que le major Roy ne va en Angleterre qu'afin de se qualifier pour remplir la charge d'assistant adjudant général à Ottawa.

Si le baby fait ses dents

N'hésitez point et employez ce vieux remède, le sirop de dentition de Mme Winslow pour les enfants. Il nourrit, adoucit, amollit les gencives, soulage la douleur, guérit les coliques, et c'est le meilleur remède pour la diarrhée, 25 cts la bouteille. 15 septembre 1894—lançj.

TAPISSERIES

Patrons nouveaux et de toutes sortes, moitié prix, chez J. M. Tardivel, 51-53 rue Buade, H. V.

COLONISATION

St-Côme, Kennebec, 14 avril 1896. Le Rév. JOS. ELIE DE BRITON curé de St-Côme de Kennebec, Beauce, offre à de bonnes conditions à la jeunesse laborieuse, de belles et bonnes terres arables, de cent à deux cents acres chacune, sur lesquelles des colons pourront vivre avec aisance. S'adresser au sus-dit curé. 18 avril 1896—6f.

CANADA, Province de Québec, District de Québec, COUR SUPÉRIEURE No 2551.

Dame EMMA LESSARD, de la paroisse de St-Anne de Beauport, épouse commune de biens de LOUIS NOLIN, du même lieu, dément autorisée à ester en justice en cette cause, par l'un des Honorables Juges de cette Cour.

Demanderesse, LOUIS NOLIN, de la paroisse de St-Anne de Beauport, employé de chemins de fer, Défendeur.

Une action en séparation de biens a été instituée en cette cause le dix-neuf Mars courant (1896). Québec, 19 Mars 1896. MILLER & DORION, Procureurs de la Demanderesse. 13 avril 1896—lançj.

POUR VOITURES et BICYCLES Catalogues et prix envoyés gratuitement sur demande. B. LEONARD No 53, rue St-Jean, TELEPHONE 458.

VOICI LE TEMPS faire peinturer, tapisser et decorer L'INTERIEUR DE NOS MAISONS, BUREAUX et MAGASINS. TAPISSERIES DU PRINTEMPS Actuellement en mains Se vendant à des prix tres réduits.

B. LEONARD No 53, rue St-Jean, TELEPHONE 458. Le plus grand établissement de Tapisserie de la cité. 1er avril 1896—lançj.

SPECIALITE DE CHAUSSURES pour messieurs Bottines et Gaiters en veau Pour \$2.25 Bottines et Gaiters en veau français, Cousues à la main, et Bottines jaunes en veau Pour \$3.00

PHARMACIE ALEX. LEMIEUX DROGUES Venant des meilleures MANUFACTURES Allemandes, Françaises, Anglaises et Americaines. Prescriptions remplies avec très grand soin et à des prix modérés. 4, rue St-Jean. Téléphone 499. 4 avril 1896—lançj.

CARTE! Nous annonçons l'automne dernier l'intention que nous avions de nous retirer du commerce de marchandises sèches, en offrant de louer ou de vendre nos pièces d'affaire, mais comme nous n'avons eu aucune demande satisfaisante il d'une manière ni d'une autre, nous avons décidé de continuer les affaires pour une autre année, mais très étroitement au comptant, en vendant au plus bas prix possible.

Aussi Bottines et Gaiters pour Messieurs dans tous les prix à partir DE \$1.00 J. GILBERT COBBLENIER, rue St-Jean, 320 Téléphone 375.

SOCIETE DE CONSTRUCTION PERMANENTE DE QUEBEC 23, RUE ST-JEAN. VENDREDI, le 1er MAI prochain et après, la Société paiera à ses actionnaires pour le semestre finissant le 16 Mars dernier, un dividende de 3 0/0 et un bonus de 1 0/0 sur son capital permanent.

MARDI, 26 MAI prochain, A 7 1/2 Hrs P. M. Par ordre du bureau de direction. Québec, 18 avril 1896. G. GOURDEAU, Secrétaire. 16 avril 1896—lançj.

COMPAGNIE DE STEAMERS QUEBEC Limitée. AVIS EST, PAR LES PRÉSENTS, DONNE que la réunion annuelle des actionnaires pour l'élection des directeurs et la transaction des affaires, sera tenue au BUREAU DE LA COMPAGNIE, A QUÉBEC. MARDI, le 21 avril 1896, A TROIS HEURES P. M. Le livre de transfert sera fermé du 11 au 21 avril, ces deux jours inclus. A. T. URBAN, Secrétaire. 9 avril 1896—11-15-18-21-24-27-30-31